



CIRCUIT NATIONAL VÉTÉRANS
Épée Hommes et Dames

CHALLENGE INTERNATIONAL VÉTÉRANS
Épée par Équipes



Samedi 24 février et Dimanche 25 février 2018
SAINT-MAUR
Centre sportif Pierre Brossolette



V.G.A. Escrime – Saint-Maur

Les 24 et 25 février 2018

CIRCUIT NATIONAL VÉTÉRANS ÉPÉE

Hommes - Dames

Le 25 février 2018

CHALLENGE INTERNATIONAL PAR ÉQUIPES ÉPÉE

Vétérans Hommes – Seniors Dames

Retrouvez toutes les informations sur : <http://www.vgastmaurescrime.com/> (Vétérans 2018).

I – CATÉGORIES ET RÈGLEMENT

Règlement commun des épreuves selon le Règlement sportif disponible sur le site de la FFE <http://www.escrime-ffe.fr/documents-outils-utiles/reglement-sportif>

II – INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être enregistrées le **Mercredi 21 février 2018 à 23h59** au plus tard :

- pour les tireurs licenciés FFE et les arbitres : sur le site de la FFE <http://extranet.escrime-ffe.fr/>
- pour les tireurs non licenciés FFE en envoyant un mail (nom, prénom, sexe, club, pays, date de naissance) à l'adresse suivante : stmaurveterans@gmail.com

Le droit d'engagement est fixé à 15 € pour les épreuves individuelles et 45 € pour l'épreuve par équipe (Équipes « nationales » invitées).

Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et les dispositions qui en découlent.

Le règlement sportif sera appliqué pour les tireurs non inscrits et les tireurs absents.

III - HORAIRES

Samedi 24 février 2018

Circuit national Vétérans Hommes :

Appel : 10h30

Scratch : 11h30

Dimanche 25 février 2018

Challenge par équipes :

Appel : 8h00

Scratch : 8h30

Circuit national Vétérans Dames :

Appel : 9h00

Scratch : 9h30

Pointage : le pointage des équipes sera ouvert dès le samedi midi jusqu'à 17 h au plus tard.

IV – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Circuit national Hommes

Selon le Règlement sportif des CN Vétérans :

1 tour de poule (de 8 ou 7 tireurs) avec handicap, sans éliminés, en 5 touches et 3 minutes, toutes catégories confondues suivi d'un Tableau d'élimination directe (TED) sans repêchage, en 10 touches et 2 fois 3 minutes, séparé par catégories.

Les TED sont établis selon les résultats du tour de poule.

Circuit national Dames

Selon le Règlement sportif des CN Vétérans :

À partir de 31 participantes : 2 tours de poules de 6 ou de 5 tireurs catégories confondues, puis TED séparé par catégories établi selon le résultat des poules.

Challenge international par Équipes

Réservé aux équipes de club (épreuve ouverte aux clubs étrangers), de zone (voir nouveau découpage des zones dans le RS) ou « nationales » Vétérans Hommes et Seniors Dames. Les équipes seront constituées de 3 ou 4 tireurs.

S'agissant d'un Challenge, cette épreuve, non officielle n'est pas régie par les règlements FIE, CEE ou EVF. Les équipes « nationales » seront engagées par leur fédération ou leur représentant (Commission nationale Vétérans par exemple).

La somme des âges des tireurs en cours de rencontre doit toujours être égale ou supérieure à 150 ans.

Le calcul des âges cumulés des tireurs, pour satisfaire aux minima nécessaires prend en compte l'année de naissance et la date de l'épreuve : exemple : 2017 (année de l'épreuve) – 1961 (année de naissance) = 56 ans

Les Dames Vétérans pourront participer à l'épreuve par Équipes et au CN Vétérans Dames, le

Règlement FIE sur la présentation à l'appel de l'arbitre sera strictement appliqué (T86). Une touche de handicap négatif entre Dames et Hommes sera appliquée, en complément des touches de handicap par catégories stipulées dans le RS en vigueur, les touches de handicap négatif seront limitées à 2.

Les Seniors Dames pourront participer à l'épreuve par équipes. Elles seront assimilées aux tireurs Hommes de la catégorie V1 pour le handicap. L'âge des Dames non Vétérans sera considéré être de 50, et satisfera ainsi au total de 150 ans en cas d'Equipe composée uniquement de Dames. Equipes mixtes possibles (Dames Vétérans ou non, et Hommes). Pour le calcul de l'âge pris en compte pour les Dames Vétérans, leur âge sera augmenté de 10 pour toutes les catégories. Ainsi une Dame Vétérans de 45 ans sera retenue pour 55 afin de tenir compte de l'âge de 50 ans retenu pour les Dames Sénior. Une Dame Sénior, fille d'un participant dans une équipe, pourra participer pour cette équipe, quelque soit son club.

Des équipes constituées de tireurs, licenciés FFE de la même zone ou étrangers, pourront participer (inscription au plus tard le samedi à 17 heures). Ces équipes participeront au tour de poule, elles ne pourront pas participer au TED A principal réservé aux clubs et aux équipes «nationales».

Organisation des rencontres

En une ou plusieurs manches par relai

Une manche est constituée de 3 relais de 5 touches ou 3 minutes. Le handicap est appliqué et annoncé par l'arbitre au début de chaque relai.

Par exemple: une équipe termine son premier relai à 5/2, son équipier suivant (V1) rencontre un V3, le score est réduit d'une touche, le second relai débute donc à 4/2 et se terminera à 10 touches ou 3 minutes.

En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin du temps réglementaire, les 2 derniers relayeurs resteront en piste et tireront une minute supplémentaire (Selon le règlement, tirage au sort et touche décisive).

S'agissant de rencontres par relai, la règle de non combativité (T87-6) sera appliquée (en poules et tableau).

Chaque équipe ne pourra effectuer qu'un remplacement par manche, ce changement devra être impérativement annoncé à l'arbitre et à l'équipe adverse avant le début d'une manche.

Aucun remplacement ne pourra être accepté en cours d'une manche, même sur blessure.

En cas d'abandon d'un tireur sur blessure, le score de l'équipe adverse est complété jusqu'à 5, 10 ou 15 touches en fonction du relai en cours.

Si la blessure intervient lors de la première ou de la seconde manche, un changement de tireur pourra s'effectuer pour la manche suivante.

Si un compétiteur commence un relai à la place d'un de ses équipiers, la manche en cours sera perdue par l'équipe qui a commis l'erreur, dès lors qu'une touche aura été marquée au cours du relai.

Les équipes devront se présenter sur leur piste directement aux horaires indiqués en tenue pour

commencer la rencontre.

En cas d'absence d'une équipe, les arbitres procéderont aux premier et deuxième appels (en appliquant les sanctions prévues par le règlement FIE) avant de déclarer l'équipe présente victorieuse de la rencontre.

En cas d'absence des deux équipes, les sanctions ne seront appliquées qu'à partir de l'arrivée d'une des deux équipes. Si après 5 minutes les deux équipes sont toujours absentes, il leur sera attribué une double défaite.

Formule de la compétition

1 tour de poules de 6 équipes (ou 5), décalage par ligue et par nation. Les rencontres sont disputées en 1 seule manche de 3 relais. L'ordre des matchs est communiqué par chaque équipe au début de chaque rencontre.

Tableau d'élimination directe établi à partir des résultats des poules. Tableau principal A limité à 32 équipes de club ou « nationales », les 2 premières équipes de club ou « nationales » de chaque poule sont qualifiées, les suivantes sont qualifiées selon leur indice (V/M, puis TD/TR). Les places dans le TED sont déterminées selon les résultats du tour de poule (V/M, puis TD/TR). Les rencontres sont disputées en 2 manches gagnantes avec une pause de 3 minutes entre chaque manche.

Les équipes non qualifiées dans le tableau principal A tireront dans le tableau B. La formule pourra être adaptée en fonction du nombre d'équipes concernées.

Arbitrage

Épreuves individuelles

Conformément à la réglementation de l'arbitrage 2017-2018 (chapitre 5 « Réglementation spécifique Vétérans »), à partir de 8 tireurs inscrits, un arbitre dédié est exigé. Il officiera durant les deux jours. Entre 4 et 7 tireurs inscrits, le principe du « tireur volontaire » s'appliquera. Les arbitres dédiés et les « tireurs volontaires » seront inscrits sur l'extranet de la FFE.

La présence de tout autre arbitre ayant les qualifications requises sera appréciée (contacter l'organisateur stmaurveterans@gmail.com), l'arbitrage « de proximité » étant privilégié. Ils seront pris en charge et indemnisés, selon le barème fédéral.

Aucun arbitre n'est exigé pour les tireurs étrangers.

Épreuve par équipes

- Un Club doit fournir un arbitre de Niveau Formation régionale minimum dès la seconde équipe engagée.
- Il n'appartient pas obligatoirement au Club concerné, ni à sa Ligue, ni même à sa zone.
- Cet arbitre est autorisé à tirer.
- Aucun arbitre n'est exigé pour les équipes de clubs étrangers.

Tout arbitre ayant les qualifications requises sera le bienvenu. Contacter l'organisateur à l'adresse suivante : stmaurveterans@gmail.com

Directoire technique

Un directoire technique, constitué au jour des épreuves, tranchera toutes contestations pour les trois compétitions.

Restauration

Un buffet/buvette sera à votre disposition sur place pendant les deux journées de compétition.

Matériel

Un stand de la société PLANÈTE sera à disposition pendant les deux journées de compétition.

Publications des résultats

<http://www.engage-service.com/files/commission-veterans/>

V – LIEU

Les compétitions se dérouleront au :

Centre Sportif Pierre Brossolette

51 avenue Pierre Brossolette

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

(02 29 39 E – 48 48 30 N)

L'accès au Centre sportif devra se faire à partir du parking situé à l'arrière du centre sportif, les tables d'inscription se trouveront au rez-de-chaussée.

Pour se rendre au Centre sportif par les transports en commun :

Depuis Paris

Ligne de RER A, direction « Boissy-Saint-Léger »,

- descendre à la station Saint-Maur Créteil (coté Rue Leroux) puis prendre l'autobus N° 306 et descendre à Anatole France – Pierre Brossolette (environ 10 minutes, puis 150 m du Centre Sportif) (cf. site RATP pour les horaires, fonctionne aussi le dimanche matin en horaires limités) ;

- ou descendre à la station « Saint-Maur le Parc ».

Sortir à l'arrière du train par la petite sortie et longer la voie de RER (Avenue de Lattre-de-Tassigny) jusqu'au Square Neptune, tourner alors à gauche de manière à longer le stade Adolphe Chéron par la gauche (Avenue de Neptune). Tourner à droite après le stade (Avenue Pierre Brossolette), vous arrivez alors devant le centre sportif Pierre Brossolette (sur votre gauche, environ 700 mètres).

Depuis Créteil

Les hôtels Novotel et Ibis sont situés sur la Nationale 186 sur laquelle circule le T.V.M. qui mène à la Gare de RER A de Saint-Maur Créteil.

VI – HÉBERGEMENT

À compter du 20 décembre 2017, profitez des tarifs préférentiels pour la réservation de votre hébergement et/ou de votre voyage, en contactant notre partenaire STADIUM 360 à l'adresse suivante : clement.verdie@stadium-360.com

VII – NOS PARTENAIRES

Le Circuit national Vétérans de Saint-Maur et le Challenge international par équipes Vétérans sont organisés en partenariat avec :

